

Québec, le 6 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 septembre 2014, le député de Rosemont inscrivait au feuilletton une question demandant d'indiquer l'état d'avancement des travaux et les échéanciers de réalisation de chacune des onze recommandations du Protecteur du citoyen contenues dans son rapport sur la contribution financière au placement d'enfants mineurs.

À ce propos, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît le caractère inéquitable de ces dispositions réglementaires. Il constate que le Règlement a été adopté il y a plus de 30 ans et n'a pas subi de modifications depuis quant à sa substance.

Toutefois, pour donner suite aux recommandations du Protecteur du citoyen concernant la contribution financière au placement d'enfants mineurs, certains éléments contextuels doivent être pris en compte. En effet, un transfert de responsabilités concernant la coordination de ce dossier s'est opéré au courant de l'été 2014. Des travaux étaient déjà en cours à la Direction générale adjointe de la gestion financière et des politiques de financement au sujet de la contribution des adultes. La poursuite des travaux au regard de la contribution financière au placement d'enfants mineurs par cette même Direction était donc une suite logique.

... 2

En ce sens, les échéanciers ont dû être revus et la prochaine reddition de comptes auprès du Protecteur du citoyen est prévue à l'automne 2014.

Dans l'intervalle, un groupe de travail formé de représentants du MSSS et de l'Association des centres jeunesse du Québec a été mis sur pied pour préparer un plan d'action permettant de donner suite au rapport du Protecteur du citoyen.

Néanmoins, le suivi de certaines des recommandations formulées par le Protecteur du citoyen peut être abordé, puisque le contexte actuel n'intervient pas avec leur réalisation (6.2 et 9). À cet effet, monsieur Sylvain Gagnon, sous-ministre associé à la Direction générale des services sociaux, s'est adressé à tous les présidents-directeurs généraux (PDG) des agences de la santé et des services sociaux (agences), le 25 septembre dernier. Dans cette correspondance, monsieur Gagnon demandait aux PDG des agences d'effectuer un rappel auprès des personnes intervenant dans des situations impliquant les placements d'enfants quant aux règles régissant la contribution financière et à la nécessité d'aviser rapidement le centre jeunesse en vue de mettre fin aux impacts découlant des situations évoquées par le Protecteur du citoyen.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Charlebois', written in a cursive style.

Lucie Charlebois

N/Réf. : 14-MS-04066